



ACOUPHÈNES

C'est un bruit, entendu jour et nuit, dans l'oreille ou dans la tête sans aucun stimulus sonore extérieur. L'acouphène peut être un symptôme d'une pathologie du système auditif.

HYPERACOUSIE

C'est une intolérance aux sons même les plus banals et souvent une séquelle d'un traumatisme acoustique. Elle s'accompagne d'acouphènes dans 40 % des cas. C'est une pathologie invalidante et douloureuse.

SYNDRÔME DE MÉNIÈRE

C'est une affection de l'oreille interne qui regroupe quatre symptômes :

Crises de vertiges

Baisse de l'audition

Acouphènes de tonalité grave

Sensation de plénitude dans l'oreille

Ces trois pathologies s'accompagnent parfois d'une baisse de l'audition et d'une sensation de plénitude.



HANDICAPS ACOUSTIQUES

44



Association loi 1901

14 RUE DES PRÉS DU BOURG
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE

02 . 40 . 54 . 82 . 49



L'association
« Handicaps Acoustiques 44 »
 a été créée le 8 avril 2004



PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES

Ses objectifs sont :

Mettre en relation les personnes qui souffrent de handicaps acoustiques : acouphènes, hyperacousie, syndrome de Ménière.

Favoriser l'entraide morale et physique entre les personnes pour rompre l'isolement.

Agir pour faire reconnaître les handicaps acoustiques dans tous les domaines de la vie (quotidienne, familiale, sociale, professionnelle).

Pour devenir membre de l'association, il faut :

Être une personne handicapée par des vertiges de Ménière, des acouphènes ou de l'hyperacousie.

Être une personne sympathisante, n'ayant aucune maladie otique mais désireuse d'apporter son soutien.

Siège social de l'association :

14 rue des Prés du Bourg
 44690 La Haye-Fouassière

Téléphone : 02.40.54.82.49

Déclaration Préfectorale N°0442029622

Une permanence téléphonique est assurée par les membres du bureau de l'association. Cette permanence offre à toute personne qui en ressent le besoin : renseignements, écoute, entraide, mise en relation avec d'autres personnes...



Si votre appel concerne plutôt les vertiges de Ménières et les acouphènes :

☞ appelez **Monique Toulliou** au 02.40.54.82.49 le mardi de 18h à 19h30 et urgences.



Si votre appel concerne plutôt l'hyperacousie et les acouphènes :

☞ contactez **Claire Douay-de-Faultrier** au 02.40.02.97.30, au 06.25.02.61.02 ou par e-mail : clairedovi@wanadoo.fr de préférence le jeudi de 12h à 13h30 ou tous les jours si urgence.



Vous pouvez également écrire au siège social.

